



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION – RAPPORT DU MAIRE FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Chers citoyens, et chères citoyennes de Sainte-Paule,

En vertu de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec, M. Le maire Pierre Dugré fait rapport aux citoyens, lors de la séance ordinaire d'un conseil municipal du 1er juin 2020, des faits saillants du rapport financier 2019.

La firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé en avril 2020, son rapport concernant l'exercice financier 2019.

Pour l'année 2019, l'opération financière s'est soldée par un surplus d'opération de 106,224\$. Les revenus et affectations de l'année totalisaient 742,003\$, alors que les charges et affectations se chiffraient à 635,779\$.

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2019 a été marquée par la finalisation des travaux réalisés dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les travaux de ponceaux et de reprofilage des fossés sur le chemin du Lac-du-Portage Ouest et dans un secteur du chemin Banville. Rappelons que l'ensemble de ces travaux représente un investissement de 107,409\$ et que la municipalité a obtenu 100,794\$ en subvention pour leurs réalisations.

En dernier lieu, il ne faut surtout pas oublier les travaux d'envergure à l'Édifice Municipal, pour la bibliothèque et l'accès à la mobilité réduite. Nous avons eu des surprises au cours des travaux, ce qui explique le retard de ceux-ci et qui augmente le coût d'environ 104,000\$. Heureusement, nous pouvons maintenant utiliser le programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2023), afin que les travaux supplémentaires soient aussi subventionnés, mais le dépôt de cette subvention se fera seulement en 2021.

**Pierre Dugré,
Maire de Sainte-Paule**